

Déclaration des évêques

« à l'occasion du vingtième anniversaire de la loi sur l'IVG »

Nul ne peut déclarer droit humain ce qui implique un déni d'humanité. Les dispositions législatives adoptées il y a vingt ans, et qui dépenalisent dans certaines conditions l'avortement provoqué, ne sauraient être interprétées comme exprimant ou créant un droit. La mise à mort d'êtres humains innocents et dans leur plus grande fragilité est, et demeure, une blessure mortelle, une blessure physique, morale et spirituelle, de notre humanité. C'est la blessure de femmes, le plus souvent contraintes à ne voir d'autre issue à leur situation ; c'est l'altération de la relation médicale ; c'est une plaie toujours béante dans la famille et dans notre corps social. La demande d'avortement révèle de tels maux. Sa pratique ne les guérit pas. Sa libération les amplifie et les camoufle.

A qui veut ouvrir ses yeux et son cœur, qui veut approcher ces réalités, ces malheurs apparaissent. Au-delà du silence, au-delà des cris et des griefs, la présence active et discrète de certains aux côtés de celles qui sont ou ont été touchées par l'avortement nous lance

aujourd'hui le plus pressant, le plus évangélique appel.

Nous espérons que le vingtième anniversaire d'une législation dramatiquement discutée sera l'occasion d'un réveil des consciences. Nous souhaitons une critique lucide des pratiques et une correction de leurs dérives, une objection de conscience médicale plus claire, un examen de la timidité des politiques familiales, un effort éducatif redoublé, un soutien familial et social plus constant. Dans sa conscience, que chacun, à sa place et dans ses responsabilités, entende cette question fondamentale, voix de Dieu en lui : « qu'as-tu fait de ta sœur en peine ? Qu'as-tu fait de son enfant, de ton enfant ? »

Aimes la vie et la défendre en toutes circonstances est pour nous un engagement absolu.

*Le Conseil permanent de
la Conférence des évêques de
France*

Janvier 1995